

main-d'oeuvre féminine au Canada, de rédiger des rapports à ce sujet, d'exposer les conditions relatives aux femmes en emploi, de renseigner le grand public sur les mesures législatives adoptées pour combattre la discrimination à leur endroit et de promouvoir l'acceptation des femmes dans tous les secteurs et à tous les niveaux de la population active.

Cinq provinces, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario et le Manitoba, ont par la suite établi un bureau analogue au sein de leur ministère du Travail respectif.

L'événement qui a le plus contribué à mettre en lumière la condition de la femme au Canada a été la création, en 1967, d'une Commission royale chargée d'enquêter sur la situation de la femme dans ce pays. En 1970, la Commission a publié un rapport contenant quelque 170 recommandations s'adressant, les unes au Gouvernement fédéral, les autres aux autorités provinciales et municipales.

Ce rapport a servi, dans une large mesure, de point de ralliement des activités de nombre d'associations féminines du Canada. Peu après sa parution, a été fondé, en vue de promouvoir la mise en application des recommandations de la Commission royale d'enquête, le *National Action Committee on the Status of Women* qui regroupe diverses associations dont le Conseil national des femmes du Canada, la Fédération canadienne des femmes des carrières libérales et commerciales, la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités et la Fédération des femmes du Québec.

A l'échelon fédéral, le Bureau de la coordinatrice de la situation de la femme (Conseil privé) a été établi en 1971 et chargé de coordonner les efforts déployés dans les divers ministères et organismes fédéraux dans le sens des recommandations de la Commission. La même année, un Office de la promotion de la femme a été créé au sein de la Commission de la Fonction publique pour promouvoir et assurer l'égalité des chances en matière de recrutement, de formation et de promotion pour les femmes à l'emploi du gouvernement fédéral.

En mai 1973, le Gouvernement fédéral a nommé un Conseil consultatif de la situation de la femme, comptable au ministre désigné et chargé d'aviser et le public et le gouvernement au sujet de diverses questions relatives à la condition de la femme au Canada. En 1973 également, deux provinces, le Québec et l'Ontario, ont institué un Conseil consultatif dont les fonctions, analogues à celles du Conseil fédéral, visent l'amélioration de la situation de la femme dans leur province respective. L'année suivante, un Conseil consultatif de la femme a été créé en Saskatchewan et, en Ontario, le gouverne-